

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-du- RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE MARSEILLE

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
D'AUBAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du **lundi 09 mars 2026**
L'an deux mille vingt six, le neuf mars
À 14 heures 00

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Julie GABRIEL, Vice-Présidente du CCAS.

**Nombre d'administrateurs
en exercice : 17**

Présents : 11

Quorum : 9

PRESENTS :

Madame Julie GABRIEL, Madame Sophie AMARANTINIS, Monsieur Alain ROUSSET, Madame Irène DUPLAN, Madame Magali ROUX, Madame Brigitte AMOROS, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Martine VERNHES, Monsieur Luc GUERIN, Monsieur Charles BOUVIER, Madame Catherine CERVONI

ABSENTS :

Monsieur Gérard GAZAY, Monsieur Dominique DIAZ, Monsieur Denis GIROMINI, Monsieur Jean-Christophe MERLE, Monsieur Christian JANOT

POUVOIRS :

Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI donne pouvoir à Monsieur Denis GRANDJEAN

N°08_090326

**Objet : Approbation rapport du directeur
2025 de la Résidence Autonomie "Les
Taraïettes"**

Date de la convocation : 25/02/2026

Conformément à l'article R123-23 du code de l'action sociale et des familles, le secrétariat de séance est assurée par Madame Claudine JAILLET en sa qualité de Directrice du CCAS.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Vice-Présidente du CCAS

Madame Julie GABRIEL

Accusé de réception en préfecture
013-261300412-20260309-090326_08-DE
Reçu le 10/03/2026
Signé par CN=Julie GABRIEL,serialNum
ber=212823JNF088,givenName
=Julie,SN=GABRIEL,T=Vice-p
résidente,OU=0002 26130041
2.2.5.4.97=#0C0F4E54524652
2D323631333030343132,O=CCA
S AUBAGNE,C=FR
10/03/2026

Délibération n°08_090326 :**Objet : Approbation rapport du directeur 2025 de la Résidence Autonomie "Les Taraïettes"****Rapporteur : Madame Julie GABRIEL****EXPOSE :**

La loi sur l'adaptation de la société au vieillissement (ASV) a permis de préciser la définition des différentes catégories d'établissements sociaux et médico-sociaux destinés aux personnes âgées. Les résidences autonomie s'inscrivent dans ce dispositif.

Elles offrent une réponse sociale, et parfois médico-sociale, aux besoins d'accompagnement exprimés par les résidents. À ce titre, elles sont soumises à une réglementation spécifique qui leur impose, notamment, l'élaboration d'un rapport d'activité annuel.

Ce rapport présente de manière détaillée les chiffres clés concernant les résidents, mais aussi un bilan de l'enquête de satisfaction, les événements marquants de la vie de la résidence et des animations menées afin de maintenir l'autonomie des seniors et de lutter contre leur isolement.

Ce présent rapport doit être transmis aux autorités de tutelle.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU l'autorisation de création de la Résidence Autonomie,

VU l'arrêté du Conseil Départemental du 26 février 2025 fixant le forfait autonomie accordé à la résidence autonomie « Les Taraïettes » pour l'exercice 2025,

CONSIDÉRANT la nécessité de transmettre à l'autorité compétente le Rapport du Directeur faisant état de manière détaillée de l'activité du service ;

DÉCIDE:

ARTICLE 1 : D'APPROUVER le Rapport du Directeur de la Résidence Autonomie « les Taraïettes » pour l'année 2025, annexé à la présente délibération ;

ARTICLE 2 : D'AUTORISER la transmission du présent rapport aux autorités de tutelle intéressées.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Accusé de réception en préfecture
013-261300412-20260309-090326_08-DE
Reçu le 10/03/2026
Signé par CN=Julie GABRIEL,serialNum
ber=212823JNF088,givenName
=Julie,SN=GABRIEL,T=Vice-p
résidente,OU=0002 26130041
2.2.5.4.97=#0C0F4E54524652
2D323631333030343132,O=CCA
S AUBAGNE,C=FR
10/03/2026